Nations Unies S/PV.5696



Conseil de sécurité

Soixante-deuxième année

Provisoire

5696e séance

Vendredi 15 juin 2007, à 10 heures

New York

Président :	M. Verbeke	(Belgique)
Membres :	Afrique du Sud	M. Sangqu
	Chine	M. Li Kexin
	Congo	M. Biabaroh-Iboro
	États-Unis d'Amérique	M. Brencick
	Fédération de Russie	M. Smirnov
	France	M. De Rivière
	Ghana	M. Yankey
	Indonésie	M. Kleib
	Italie	M. Spatafora
	Panama	M. Soler Torrijos
	Pérou	M. Pérez
	Qatar	M. Al-Bader
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Williams
	Slovaquie	M. Mlynár

Ordre du jour

La situation à Chypre

Rapport du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies à Chypre (S/2007/328)

07-38400 (F)



La séance est ouverte à 10 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation à Chypre

Rapport du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies à Chypre (S/2007/328)

Le Président : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2007/328, qui contient le rapport du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies à Chypre.

Les membres du Conseil sont également saisis du document S/2007/353, qui contient le texte d'un projet de résolution présenté par la Chine, les États-Unis d'Amérique, la Fédération de Russie, la France et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Je crois comprendre que le Conseil de sécurité est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi.

Je tiens à informer le Conseil qu'en ma qualité de Président du Conseil, j'ai rencontré les représentants des parties, qui m'ont confirmé que celles-ci maintenaient leurs positions bien connues au sujet de la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Me fondant sur ces rencontres, en tant que Président et avec l'assentiment des membres du Conseil, je suis parvenu à la conclusion que le Conseil peut se prononcer sur le projet de résolution (S/2007/353) dont il est saisi.

Si je n'entends pas d'objection, je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Belgique, Chine, Congo, France, Ghana, Indonésie, Italie, Panama, Pérou, Qatar, Fédération de Russie, Slovaquie, Afrique du Sud, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

Le Président : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 1758 (2007).

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 10 h 15.0